

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEC27_2021-AU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Décision municipale :
du MAPA N° 10-2020
portant sur la
dératisation

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le nouveau Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa « 4° - *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1^{er} janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant* » ;

Considérant l'obligation de procéder à la dératisation de la commune, que le MAPA N° 07-2015 actuel est arrivé à échéance, un MAPA pour une durée de quatre ans a été lancé auprès de trois entreprises le 31 décembre 2020, à raison de trois campagnes de dératisation par an.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEC27_2021-AU

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 40 000 € HT (au 1^{er} janvier 2020) ;

Considérant que le seuil estimé de la prestation relève des marchés à procédure adaptée dit MAPA ;

Vu la consultation référencée N° 10-2020 portant sur « Dératisation de la commune » effectuée le 31/12/2020 ;

Vu le seul pli déposé dans les délais le 25/01/2021 et le rapport d'analyse de l'offre du 17/02/2021 ;

Vu le rendu compte de Monsieur le Maire au bureau municipal en date du 9/03/2021 ;

Considérant que l'offre présentée par HDA répond aux attentes et besoins formulés par la collectivité ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 17/02/2021 ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché à HDA 50 chemin des Goulevents 18000 BOURGES pour un montant de 983.40 € HT/an, soit 1 180.08 € TTC, pour la prestation de service DERATISATION DE LA COMMUNE et pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 4 ans maximum.

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Décision municipale :
Rendu-compte des plans de financement du SDE 18 pour les réparations d'éclairage

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-24 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher ;

Vu la délibération de la commune en date du 23/11/2006 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 23 juin 2020 du Conseil municipal de Trouy autorisant Monsieur le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € et des crédits budgétaires disponibles inscrits au budget de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18 ;

Vu les plans de financement présentés par le SDE 18 en date du 9 et 16 février 2021, signés pour accord par Monsieur le Maire le 2/03/2021, relatifs à la rénovation des éclairages publics suite à des pannes :

- Rue Pasteur
- Rue de l'Espingole
- Rue de la Pertuisane

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEC28_2021-AU

- Et Avenue de Saint-Amand

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 17/02/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des plans de financement engagés, tels que ci-après :

LIBELLE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
Rénovation EP suite panne rue Pasteur (AU 0700 et 0701)	3 714.50	1 857.25	1 857.25
Rénovation EP suite panne rue de l'espingle (AT 0495)	748.00	374.00	374.00
Rénovation EP suite panne rue de la pertuisane (AR 0430)	748.00	374.00	374.00
Rénovation EP suite panne Av de St Amand (BM 0934)	623.00	311.50	311.50

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEC29_2021-AU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Décision municipale :
Du bilan 2020 des
MAPA (Marchés A
Procédures Adaptées)

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
06/04/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Conformément à l'article L. 2196-3 du Code de la Commande Publique qui oblige les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées ;

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal cette liste établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'économie ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 des marchés publics (MAPA), des consultations (contrats), tels que ci-après, lequel sera affiché en mairie et publié sur le site Internet de la ville de Trouy.

Le maire

Franck BRETEAU

N°DEC 29_2021

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le
 ID : 018-211802673-20210413-DEC29_2021-AU

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2020				
Tranches	Objet	Date	Attributaire	Code postal
0 à 40 000 € HT	MARCHES DE SERVICES CONSULTATION N° 09-2021 - Nettoyage réseau eaux pluviales		reporté en 2021	
	CONSULTATION N° 10-2020 - Déralisation	18/02/2021	LABORATOIRE HDA	18
	CONSULTATION N° 11-2020 - Etude thermique	20/01/2021	Bureau d'études SEITH	18
	CONSULTATION N° 12-2020 - Esquisse des aménagements des espaces publics	20/01/2021	ICA	18
	MARCHES DE FOURNITURES MAPA N° 07-2020 - Assistance à maîtrise d'ouvrage et pilotage des missions Château Rozé	04/08/2020	SEM TERRITORIA	18
	MARCHES DE FOURNITURES ET DE SERVICES MAPA N° 01-2020 - Renouvellement des équipements informatiques de la mairie et leur maintenance	20/02/2020	QUADRIA	18
	CONSULTATION N° 13-2020 -Renouvellement photocopieurs et imprimantes mairie		en cours	
	MARCHES DE TRAVAUX MAPA N° 02-2020 - Mission de maîtrise d'œuvre programme voirie 2020-2026	19/03/2020	ICA	18
	MAPA N° 04-2020 - Vérifications périodiques des installations et équipements de la commune de Trouy			
	Lot 1 - Installations électriques Lot 2 - Installations gaz Lot 3 - Ascenseurs-élevateurs PMR Lot 4 - Extincteurs et désenfumage Lot 5 - Aires de jeux Lot 6 - Equipements sportifs Lot 7 - Lignes de vie éclairages stade	20/01/2021	APAVE BUREAU VERITAS APAVE EUROFEU BUREAU VERITAS APAVE DEKRA	
40 000 à 89 999 €	MARCHES DE SERVICES MAPA N° 05-2020 - Fourniture et acheminement d'électricité et services associés aux points de livraison de la commune de Trouy visés par la fin des tarifs réglementés au 31/12/2020	13/11/20	EDF	37
	MARCHES DE TRAVAUX MAPA N° 06-2020 - Rénovation thermique du centre de loisirs et des écoles de Trouy	02/02/21	CENTRE CLIM	18
90 000 à 214 000 € marchés fournitures & services 90 000 à 5 350 000 € marchés travaux	MARCHES DE TRAVAUX MAPA N° 03-2020 Programme de voirie 2020-2023	10/07/2020	LA COLAS	18
	MAPA N° 08-2020 Réhabilitation et rénovation du Château Rozé			
	Mission CTC	29/01/2021	APAVE	18
	Maitrise d'œuvre	27/01/2021	Carré d'arche	18
Mission OPC		sans suite		
Mission SPS	29/01/2021	APAVE	18	



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :	L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.
Décision municipale :	
De la convention passée avec un administré pour la prise en charge des frais de remise en état d'un trottoir suite à des travaux de clôture	
Étaient présents :	Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.
Date de convocation	
06/04/2021	
Date d'affichage	
15/04/2021	
Étaient absents :	Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD
Nombre de conseillers	
En exercice 27	
Présents 23	
Votants 24	
Étaient excusée :	Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD
A donné pouvoir :	Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.
	Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
	Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la demande d'autorisation d'effectuer des travaux de clôture au niveau des parcelles cadastrées N° AK 202 et 203 situées au 11-13 rue du 19 mars 1962 ;

Vu la dégradation du trottoir suite aux travaux de clôture ;

Vu la demande de la ville de Trouy de remettre en état le trottoir endommagé ;

Vu la convention signée en date du 25/03/2021 entre Monsieur le Maire et le requérant, relative au financement des travaux nécessaires à remise en état du trottoir 11-13 rue du 19 mars 1962 ;

Considérant que plusieurs travaux de réfection de trottoirs étant en cours de réalisation sur la Commune, par la société COLAS titulaire du marché public voirie ;

Vu le montant des travaux extrait du BPU du MAPA n° 03-2020 portant sur le « programme des travaux de voirie 2020-2023 », s'élevant à 918.37 € HT ;

Considérant que le propriétaire, Monsieur PELLETIER Jérôme s'engage à prendre en charge les sommes correspondantes aux travaux de réfection du trottoir 11-13 rue du 19 mars 1962 ;

Considérant que la convention prendra fin à la réception définitive des travaux et au paiement des travaux ;

Considérant qu'il y a lieu de comptabiliser ainsi qu'il suit, que les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces écritures seront prévus dans le cadre de l'adoption du budget principal supplémentaire 2021 de la Commune ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 17 février 2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE**

- d'une part, du montant des travaux présenté par le bureau d'étude ICA, dans le cadre du marché public voirie référencé n° 03-2020, relatif aux travaux de rénovation du trottoir pour un montant de 918.37 € ;
- d'autre part, de la signature de la convention telle qu'annexée prévoyant la prise en charge des travaux par le requérant sous forme de participation pour voiries et réseaux ;
- enfin, de la comptabilisation de ces écritures dans le cadre du Budget primitif 2021 de la commune, en section d'investissement, opération voirie n° 48 : la dépense sera imputée à l'article 2151 et la recette à l'article 1346.

Le maire

Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Décision municipale :
Du renouvellement
triennal du bail
commercial accordé à
l'institut « graine de
beauté » pour le local
du bâtiment
commercial de la ville
de Trouy

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les locaux commerciaux sis 2 rue Louise Michel à Trouy appartenant au domaine privé de la ville de Trouy et sont à ce titre loués ;

Vu le bail commercial :

1. Du 01/03/2018 signé avec Madame Laura CHOQUET, esthéticienne ; bail arrivé à échéance le 28/02/2021 ;

Vu la délibération du 07/07/2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire notamment l'alinéa 5 autorisant Monsieur le Maire à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu les conditions générales et tarifaires de ces locaux ;

Vu le bureau municipal du 9/03/2021 qui a étudié les revalorisations éventuelles des loyers.

Vu l'avenant N° 1 au bail commercial ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEC31_2021-AU

Considérant que la Collectivité est très attachée au maintien de ses commerces de proximité mis au service de la population, lesquels contribuent à valoriser le cadre de vie de la cité, il a été décidé de ne pas augmenter les loyers ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du renouvellement du bail susvisé portant maintien du loyer tel que ci-après :

	montant HT	montant TTC	surface	prix HT /m ²	prix TTC /m ²
Laura CHOQUET	360,00	432,00	40 m ²	9,00	10,80

Le maire

Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Modernisation des
sorties existantes sur
l'autoroute A 71 :
sécurisation et
amélioration de
l'échangeur actuel

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation

06/04/2021

Date d'affichage

15/04/2021

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1311-5 et suivants, L. 3211-1 et L. 3213-3 ;

Vu le Code Général de la Propreté des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2122-6 et L. 2122-20 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Cher N° AD 52/2018 du 29 janvier 2018, relative à la réalisation par Cofiroute d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un deuxième diffuseur pour l'agglomération de Bourges ;

Vu les différents scénarios élaborés par Vinci Autoroutes dans le cadre de la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental du Cher ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Cher du 7/12/2020 ;

Considérant la nécessité de sécuriser et d'améliorer le fonctionnement de l'échangeur existant ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL32_2021-DE

Considérant la nécessité de poursuivre la réflexion sur le projet de création d'un deuxième diffuseur autoroutier ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal **DÉCIDE** de demander à Vinci Autoroutes et à l'État :

- La mise en œuvre rapide du scénario 1 pour sécuriser et améliorer le fonctionnement de l'échangeur actuel.
- Et la poursuite impérieuse des études en vue de la création d'un nouvel échangeur à partir de solutions évoquées dans l'étude de faisabilité, le scénario 3 étant celui qui apparaît avoir le plus de potentiel en terme d'aménagement du territoire et qui mériterait d'être étudié et conforté par un vote des différentes collectivités territoriales concernées par ces aménagements.

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A 71 : réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une sortie de l'a71

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Date d'affichage
15/04/2021

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 23
Votants 24

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1311-5 et suivants, L. 3211-1 et L. 3213-3 ;

Vu le Code Général de la Propreté des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2122-6 et L. 2122-20 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Cher N° AD 254/2020 du 7 décembre 2020 relative au deuxième diffuseur de l'agglomération de Bourges et portant approbation des scénarios 1 et 3 de l'étude d'opportunité et de faisabilité technique réalisée par le concessionnaire Vinci Autoroute ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Cher du 25/01/2021 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental du Cher ;

Considérant la nécessité de sécuriser et d'agrandir l'actuelle desserte de l'autoroute A71 aux portes de Bourges, dans un souci d'un aménagement équitable et opportun du territoire et pour répondre aux extensions des zones industrielles dans ce secteur ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL33_2021-DE

Considérant la nécessité de commanditer une étude d'opportunité par le concessionnaire A71, d'une sortie à mi-chemin entre les communes de Bourges et Saint-Amand-Montrond, à hauteur de la commune de Levet visant à désenclaver le territoire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal **DÉCIDE** de demander à l'État la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur la création d'une sortie de l'autoroute A71 entre les communes précitées, par le concessionnaire AP2R.

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif des impositions locales limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée : Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de Finances pour 2021 entérinant définitivement en son article 16, la refonte de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Tenant compte que l'exercice 2020 constituait déjà une période transitoire, pendant laquelle les Communes ont continué de percevoir leur produit de taxe habitation et allocations compensatrices associées, au même titre que les précédentes années, mais sans aucun pouvoir de vote sur le taux correspondant ;

Tenant compte que cette réforme se manifeste en cette année 2021, par l'officialisation de la compensation de l'ancien produit de taxe d'habitation (TH) historiquement perçu par les Communes, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec application d'un coefficient correcteur, destiné à gommer une compensation à l'euro près, les Communes surcompensées ou au bien contraire sous compensées ;

Considérant que ce coefficient correcteur est déterminé par la formule arithmétique suivante :

[(Ressources à compenser – Ressources de compensation) / Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département] +1 ; où...

- ressources à compenser = (Ancien produit de TH sur résidences principales résultant du taux 2017 x base concernée 2020) + (Allocation compensatrice TH versée en 2020) + (Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH perçus par la commune de 2018 à 2020 sur les résidences principales)
- ressources de compensation = (Produit net de TFPB perçu par le département en 2020, concernant la commune) + (Allocation compensatrice TFPB versée au département en 2020 concernant la commune) + (Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçu par le département de 2018 à 2020 concernant la commune)

Vu que les conditions assorties au vote de taux ne concernent plus que les taxes foncières bâties (TFB) et non bâties (TFNB), au titre desquelles, le nouveau taux de référence 2021 à prendre en considération pour la TFB, correspond au taux de TFB communal 2020 + taux de TFB département 2020 (respectivement de 26.64% et 19.72% en ce qui concerne la ville de Trouy en 2020, pour un taux de référence TFB 2021 de 46.36%) ;

Considérant par ailleurs que la réforme s'accompagne d'un gel de taux jusqu'en 2022, sur le produit résultant de la TH sur les résidences secondaires (THRS) et logements vacants (THLV), que les Communes continueront pour autant de percevoir

Etant donné enfin la notification définitive de l'état fiscal 1259, reçu des services de la DGFIP le 30 mars 2021, retraçant l'ensemble de ces éléments de réforme, allocations compensatrices comprises ainsi que les bases nettes d'imposition de TF (TFB et TFNB), servant au calcul des ressources fiscales prévisionnelles au titre de l'année 2021 ;

Vu la cohérence des éléments de revalorisation de bases, avec les orientations préalablement appréhendées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, tel qu'approuvé le 17 février 2021 ;

Vu l'avis préalable de la commission Finances, de ne pas faire supporter de pression fiscale supplémentaire aux contribuables truciens en décidant de reconduire les taux de référence 2021, tels que notifiés dans l'état fiscal 1259 ;

Etant donné que la combinaison de ces taux de référence aux bases d'imposition prévisionnelles 2021, place la commune dans une situation de sous-compensation par rapport au niveau historique de ressources à compenser intégrant les précédents produits de TH, et conduit en conséquence, à un versement complémentaire de 152 831 €, issu de l'application du coefficient correcteur destiné à gommer la sous-compensation constatée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition 2021, sur lesquels la ville conserve sous pouvoir d'action, comme suit :

	Taux N 2021	Bases N 2021	Produit N 2021
Foncier Bâti	46.36	2 730 000	1 265 628
Foncier non bâti	59.96	118 800	71 232
TOTAL			1 336 860

- **PREND ACTE** du versement complémentaire de 152 831 €, opéré par le biais du coefficient correcteur destiné à pallier la sous compensation des recettes fiscales de la ville, à l'issue de l'articulation de la réforme fiscale sur son territoire

Le maire

Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant
vote du Budget 2021
de l'entité annexe
« Bâtiment
Commercial »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 03/03/2021, en vue de rappeler les éléments et règles utiles à respecter en vue de l'adoption des budgets locaux pour 2021 ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ;

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparés lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 ;

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2021 de l'entité annexe « Bâtiment commercial » tenues en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **30 629.00 €** et **37 498.39 €** ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL35_2021-DE

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et 2016-841 viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2021 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours normalement imparti après le vote du budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget annexe « Bâtiment commercial » 2021.

Le maire

Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant
vote du Budget 2021
de l'entité annexe
« Bar-Café-Tabac-
Presse »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 03/03/2021, en vue de rappeler les éléments et règles utiles à respecter en vue de l'adoption des budgets locaux pour 2021 ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ;

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparés lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 ;

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2021 de l'entité annexe « Bar-café-tabac-presse », tenues en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **17 586 €** et **25 660.92 €** ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL36_2021-DE

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2021 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours normalement imparti après le vote du budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget annexe « Bar-café-tabac-presse » 2021.

Le maire

Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant
vote du Budget 2021
de l'entité annexe
« Résidence Séniors-
Acacias»_

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Date d'affichage
15/04/2021

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 23
Votants 24

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 03/03/2021, en vue de rappeler les éléments et règles utiles à respecter en vue de l'adoption des budgets locaux pour 2021 ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ;

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparés lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 ;

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2021 de l'entité annexe « Résidences Seniors », tenues en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **611 072.53 €** et **792 861.98 €** ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL37_2021-DE

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2021 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours normalement impartis après le vote du budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget annexe « Résidence Seniors-Acacias » 2021.

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant
vote du Budget 2021
de l'entité principale
« Commune »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 03/03/2021, en vue de rappeler les éléments et règles utiles à respecter en vue de l'adoption des budgets locaux pour 2021 ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus,

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparés lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 ;

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget 2021 de l'entité principale de la Commune, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **3 405 222 €** et **1 943 182 €** ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL38_2021-DE

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et 2016-847, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2021 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours imparti après le vote du budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget principal de la commune 2021.

Le maire

Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant
affectation du résultat
2020 du budget
« Bâtiment
Commercial »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en comptabilité M 14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** avant adoption du compte administratif 2020 de l'entité annexe « Bâtiment Commercial », le résultat 2020 comme suit :

POUR MÉMOIRE

DÉFICIT d'investissement antérieur reporté	17 753.84
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	6 422.16
VIREMENT à la section d'investissement	18 411.16

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL39_2021-DE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.20)

EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.20

21 635.80

DEFICIT d'investissement au 31.12.20

18 410.39

Solde disponible affecté comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068)

en section d'investissement

18 410.39

REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement

3 225.41

Le maire

Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant affectation du résultat 2020 du budget « Bar-café-tabac-presse »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation

06/04/2021

Date d'affichage

15/04/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en comptabilité M 14 le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** avant adoption du compte administratif 2020 de l'entité annexe « Bar-café-tabac-presse », le résultat 2020 comme suit :

POUR MÉMOIRE

DÉFICIT d'investissement antérieur reporté	91 990.78
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	2 024.24
VIREMENT à la section d'investissement	12 429.00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL40_2021-DE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.20)

EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.20

12 869.91

DEFICIT d'investissement au 31.12.20

12 428.92

Solde disponible affecté comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068)
en section d'investissement

12 428.92

REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement

440.99

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant
affectation du résultat
2020 du budget
«Résidences Seniors »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en M 14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** avant adoption du compte administratif 2020 de l'entité annexe « Résidences Seniors », le résultat 2020 comme suit :

POUR MÉMOIRE

EXCEDENT d'investissement antérieur reporté	114 241.09
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	0.01
VIREMENT à la section d'investissement	NÉANT

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL41_2021-DE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.20)

EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.20

1 500.01

EXCEDENT d'investissement au 31.12.20

141 689.45

Solde disponible affecté comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068)
en section d'investissement

NÉANT

REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement

1 500.01

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant affectation du résultat 2020 du budget Principal de la Commune

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en M 14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** avant adoption du compte administratif 2020 de l'entité principal de la Commune, le résultat 2020 comme suit :

POUR MÉMOIRE

DÉFICIT d'investissement antérieur reporté	291 252.44
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	463 438.48
VIREMENT à la section d'investissement	692 894.00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL42_2021-DE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.20)

EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.20

963 360.02

DEFICIT d'investissement au 31.12.20

428 375.82

DEFICIT des reports de crédits engagés en 2020 sur 2021

225 066.00

Solde disponible affecté comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068)

653 441.82

en section d'investissement après comptabilisation des restes à réaliser

REPORT à nouveau créateur en section de fonctionnement

309 918.20

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Subventions accordées aux associations au titre de 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que l'octroi d'une subvention par la ville contribue au soutien de la vie associative et ce, dans l'objectif d'encourager la diversité des loisirs et des activités sportives sur la commune en direction de ses habitants ;

Vu le dossier de demande de subvention adressé tous les ans aux associations locales afin qu'elles présentent leurs besoins de financements dûment motivés par l'intérêt local ;

Considérant que les dossiers de demande de subvention déposés par les associations locales ont été examinés par les commissions municipales des services à la population (vie associative et sports) lesquelles ont établi des propositions d'attribution de subventions ;

Considérant que l'attribution de subventions est subordonnée à la demande sur projet et à un certain nombre de critères tels que l'activité de l'association, son nombre d'adhérents, sa date de formation, ses bilans financiers, son programme de manifestations et d'actions organisées sur le territoire de la Commune et ce, en direction de la population trucidienne ;

Vu les subventions aux associations extérieures, proposées par la commission vie associative, en lien avec l'activité de la ville de Trouy et aux services rendus à la population ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL43_2021-DE

Vu la proposition du montant des subventions à inscrire à l'article 6574 du BP 2021 qui s'élève à un montant total de **14 640 €**, lequel comprend les subventions déjà approuvées par le Conseil municipal ;

Considérant que les subventions seront versées en totalité au **30/07/2021** sous réserve de la réalisation de certains projets, sauf les associations pour lesquelles, le versement d'une avance préalable serait nécessaire en vue de soutenir leur santé financière, fragilisée par la crise sanitaire du Covid-19 ;

Entendu l'exposé de Madame Nadine MOREAU, Adjointe au maire déléguée aux associations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état des subventions 2021 telles que ci-après proposées ;
- **DIT** que ces subventions sont inscrites à l'article 6574 du BP 2021.

ASSOCIATIONS TRUCIDIENNES - FESTIVITÉS/LOISIRS	
GPE (Groupement des Parents d'Elèves de Trouy bourg)	100
MUSIC MASTER	250
TNAPE (Association des parents d'élèves de Trouy nord)	100
TOTAL 1	450 €
ASSOCIATIONS TRUCIDIENNES SPORTIVES	
E.S. TROUY	3 000
E.S. TROUY PETANQUE	150
CSB (Basket)	150
CYLCLO CLUB	100
TROUY TENNIS CLUB	150
AÏKIDO	100
TOTAL 2	3 650 €
ÉCOLES TRUCIDIENNES	
MATERNELLE L'ENVOL	1820 (dont 400 € conditionnés à une sortie scolaire)
MATERNELLE GRAINE D'ARTISTES	1820 (dont 400 € conditionnés à une sortie scolaire)
ELEMENTAIRE NORD	2500 (dont 1 200 € conditionnés à une sortie scolaire et organisation d'une classe découverte)
ELEMENTAIRE BOURG	2500 (dont 1 200 € conditionnés à une sortie scolaire et organisation d'une classe découverte)
TOTAL 3	8 640 € (selon CR commission enfance du 3/03/2021)
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
BIBLIOTHEQUE DU CHER	100
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (cf. délibération explicative)	100
AFM TELETHON	300
SBPA (convention approuvée par délibération du 11/12/2020)	200
Us florentaise (si tour du Canton)	200
TOTAL 4	900 €
TOTAL 5 (1+2+3+4)	13 640 €
« RESERVE » ASSOCIATIONS CULTURELLES, SPORTIVES....	1 000 €
TOTAL GENERAL (compte 6574)	14 640 €

Le maire
Franck BRETEAU

N°DEL43_2021



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Octroi d'une
subvention au Conseil
Départemental d'Accès
au Droit

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation

06/04/2021

Date d'affichage

15/04/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la demande de contribution pour 2021 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (CDAD du Cher), Groupement d'Intérêt Public en charge du développement de l'aide à l'accès au droit dans le département du Cher ;

Vu la mission du CDAD de développer la politique d'aide à l'accès au droit sur l'ensemble du département ;

Vu la création en 2001 d'un service d'accès au droit et à la justice (SADJI) ;

Vu l'enjeu social de cet objectif ;

Considérant qu'une contribution financière des communes, même symbolique, (habituellement entre 30 et 1 000 €) contribue à la pérennité et à l'amélioration d'un service complet à l'ensemble des habitants du Cher et en conséquence aux truciens ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal et de la commission municipale des finances ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL44_2021-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler sa contribution au CDAD pour 2021 à hauteur de 100 € ;

Entendu l'exposé de Madame Nadine MOREAU, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** sa contribution volontaire à hauteur de 100 € au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (CDAD du Cher), Groupement d'Intérêt Public en charge du développement de l'aide à l'accès au droit dans le département du Cher et ce, dans un esprit de partenariat ;
- **DIT** que ladite dépense est inscrite au BP 2021 ;
- **INDIQUE** que les permanences effectuées par le CDAD seront portées à la connaissance des truciens via le Bien Vivre à Trouy et les supports de communication et d'information (site internet...).

Le maire
Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Approbation des
cotisations 2021 au
SDE 18

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que la ville de Trouy fait partie des Collectivités adhérentes au SDE 18 et qu'elle lui a transféré la maintenance et les travaux d'éclairage public ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les contributions 2021 énumérées dans le tableau récapitulatif ci-après, lesquelles seront imputées sur le Budget communal primitif 2021, section de fonctionnement, article 65 541.

APPLICATION POUR LA VILLE DE TROUY

Inventaire valable pour la commune au 1^{er} janvier 2021 :

Population totale : 4 069 habitants (selon référence statistique Insee au 01/01/2018)

Une borne de recharge pour véhicule électrique en service

905 lanternes réparties en 876 simples, 12 doubles et 17 supports à LED

Intitulé contribution	Application pour Trouy	Prix unitaire	Montant	Appel à versement
Compétences obligatoires « électricité – gaz »	Oui	1 € / habitant par an	4 069 €	AVRIL 2021
Compétence optionnelle « éclairage public »	Oui	2 € / habitant par an	8 138 €	AVRIL 2021
Maintenance éclairage public	Oui 876 lanternes simples 12 lanternes doubles 0 lanternes triples et + 17 éclairages à LED	Forfait 20.00 € / simple lanterne Forfait 18 € / double lanterne Forfait 16 € / triple lanternes Forfait 5 € / bloc LED	17 821 €	SEPTEMBRE 2021
Numérisation du cadastre et SIG	Oui selon forfait complet	0.50 € /habitant par an	2 034.50 €	AVRIL 2021
Contribution au titre des infrastructures de recharge des véhicules électriques	Oui, sur la base d'une borne	Forfait annuel de 450 € par borne, au prorata du temps de mise en service	450 €	AVRIL 2021
Mission d'aide aux collectivités	Non	Chargé de projet = 161 €/ jour Assistante = 55.50 €/jour		Au fur et à mesure de l'avancement des projets
Maîtrise énergie Conseil en énergie partagé Etude thermographique	Non	Conseil en énergie partagé = 0.60 € / habitant pendant 4 ans Etude thermographique = 400 € / bâtiment		Au fur et à mesure de l'avancement des projets

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Approbation des
cotisations 2021 aux
Associations des
Maires du Cher et de
France

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Madame Nadine MOREAU fait part à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'état des cotisations **2021** présenté par les associations des Maires du Cher et de France pour un montant de **747,45 € ;**

Dont,

- 72 € au titre de l'Association des Maires du Cher,
- 675,45 € au titre de l'Association des Maires de France.

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cotisation 2021 telle que susvisée, laquelle sera imputée sur le Budget Primitif 2021, section de fonctionnement, article 6281.

Le maire
Franck BRETEAU

A blue ink signature of Franck Breteau is written over the text "Le maire" and "Franck BRETEAU".

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Renouvellement
d'adhésion à
« Tourisme et
Territoires du Cher »
« Ad2t »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 06/11/2018, ayant porté adhésion initiale de la ville de Trouy à l'Agence « Tourisme Territoires du Cher » (Ad2t) sise à Bourges, en vue de contribuer au développement touristique ;

Vu le barème de renouvellement des cotisations 2021 adressé le 25/02/2021 à notre collectivité, assis sur une contribution de 0.01 €/habitant pour les villes ;

Considérant que la ville de Trouy compte 4 000 habitants (en arrondis), la cotisation 2021 s'élève par conséquent à 40 €.

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement d'adhésion de la ville de Trouy à l'organisme « Tourisme Territoires du Cher » dit également « Ad2t » ; laquelle donnera lieu au paiement d'une cotisation obligatoire au titre de 2021 d'un montant de 40 € ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210413-DEL47_2021-DE

CONFIRME que la dépense émanant de ce renouvellement d'admission sera imputée à l'article budgétaire 65 541 du chapitre 65 du Budget principal de la Commune 2021, dûment crédité à cet effet.



Le maire
Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Participation financière
de la ville au FSL
(Fonds Solidarité
Logement) au titre de
2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation

06/04/2021

Date d'affichage

15/04/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que le Fonds de Solidarité pour le Logement et pour l'eau a été initialement mis en place par le préfet dans le cadre du plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées (P.D.A.L.P.D.), auquel les communes ont été associées dès 2002 ;

Considérant que, dans le cadre des lois de décentralisation, ce fonds a été en 2004 transféré au Conseil Départemental ;

Considérant que ce fonds regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone ;

Considérant que la ville de TROUY participe depuis 2002 à ce fonds ;

Considérant le bilan des aides versées aux bénéficiaires truciens en 2020, communiqué par le service instructeur en date du 22/02/2021, pour la somme totale de 3 784.65 € ;

Monsieur le Maire propose donc de reconduire par ailleurs ce partenariat en maintenant le Fonds de solidarité au logement, l'eau et le téléphone à 2 000 € au titre de l'exercice 2021 ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL48_2021-DE

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle contribution financière 2021 pour un montant total de 2 000 € au Fonds de solidarité pour le logement l'eau et téléphone ; laquelle sera versée auprès du Conseil départemental ;
- **PRÉCISE** que cette contribution financière a été inscrite dans le cadre du Budget Primitif 2021 à l'article 6718 du chapitre 67.

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Acquisitions inférieures
au seuil des 500 € HT

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée : Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Budget primitif 2021, notamment en section d'investissement, article 218, s'agissant des acquisitions de matériel et de mobilier ;

Considérant que certaines acquisitions seront inférieures au prix unitaire HT de 500 € ;

Monsieur le Maire propose de maintenir ces prévisions de dépenses en section d'investissement dès lors que leur durée d'amortissement ou de vie et leur inscription à l'inventaire communal le justifient, la liste des biens meubles concernés au titre de l'exercice 2021, correspondant à celle des catégories suivantes :

- Mobilier et matériel scolaire,
- Mobilier et matériel bureautique,
- Mobilier et matériel technique.

En cas de besoin, cette délibération pourra être complétée par délibération expresse.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL49_2021-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** en conséquence l'imputation de certaines dépenses d'acquisitions, inférieures à 500 € HT, en section d'investissement dans les conditions susvisées.

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	24

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée : Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 11/12/2020, adoptée dans le cadre du budget supplémentaire 2020 et ayant porté actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement N° 01-2019, créée par délibération du 19/11/2019, pour la réalisation de lourds travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie sur la ville ;

Considérant les actualisations rendues nécessaires, d'une part, après paiements et encaissements effectifs constatés au titre de l'exercice 2020 et d'autre part, suite à une erreur d'estimation initiale des crédits relatifs à la mission de maîtrise d'œuvre calculée sur la base des travaux appréhendés et non sur celle des travaux finalement actés après approbation du MAPA en conséquence ;

Vu le Budget primitif 2021 adopté lors de cette même séance, prévoyant tant en recettes qu'en dépenses, les crédits relatifs à ces ajustements sur l'exercice 2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 11/12/2020 et à la remplacer par la présente délibération ;
- **ACTUALISE** l'opération en rapport avec les écritures passées depuis la précédente délibération et celles à prévoir au titre de la répartition pluriannuelle également ajustée pour les exercices 2021 à 2024 détaillé au travers de l'échéancier ci-après ;
- **APPROUVE** les crédits inscrits au budget primitif 2021 de la commune, dans le cadre de l'opération 48 – « voirie et environnement ».

Opération N°01-2019 « TRAVAUX PORTANT AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET VOIRIE »							
Autorisation de programme pluriannuelle =							967 151
<i>Crédits de paiement</i>	<i>CA 2019</i>	<i>CA 2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>TOTAL</i>
Frais publication MAPA	-	-	-	-	-	-	-
Maîtrise d'œuvre	-	9 960	18 881	3 763	2 123	-	34 727
Travaux d'aménagement	-	323 680	402 888	121 544	84 313	-	932 425
Total CREDITS	-	333 640	421 768	125 307	86 436	-	967 151
<i>Ressources envisagées</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>TOTAL</i>
SUBVENTION DETR TF+TC 1;2;3	-	28 680	47 800	19 120	-	-	95 600
SUBVENTION DETR TC 5	-	-	61 724	-	-	-	61 724
FCTVA	-	-	54 730	69 187	20 555	14 179	158 652
EMPRUNT	-	-	-	-	-	-	-
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres)	-	304 960	257 514	37 000	65 881	- 14 179	651 176
TOTAL RESSOURCES	-	333 640	421 768	125 307	86 436	-	967 151

Le maire

Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement - AP/CP N° 01-2021 pour projet d'aménagement du Château Rozé, ses dépendances et espaces publics, avec restructuration en mairie et autres services publics	L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.
Étaient présents :	Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.
Date de convocation 06/04/2021	Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD
Date d'affichage 15/04/2021	Étaient excusée : Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD
Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 23 Votants 24	A donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du Budget primitif 2021 adopté au titre de cette même séance ;

Considérant que l'objet « Aménagement du Château Rozé ses dépendances et espaces publics, avec restructuration en mairie et autres services publics » revêt un caractère pluriannuel et a d'ores et déjà été identifié dans le cadre d'une nouvelle opération 20 « aménagement du Château Rozé, ses dépendances et espaces publics », spécifiquement créée au niveau de la section d'investissement du budget primitif 2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **INSTAURE** la nouvelle autorisation de programme et crédits de paiement AP-CP N°1-2021, intitulée « Projet d'aménagement du Château Rozé, ses dépendances et espaces publics avec restructuration en mairie et autres services publics » ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL51_2021-DE

- **APPROUVE** les crédits correspondants dûment prévus au titre du budget primitif 2021 de la Commune ;
- **PRÉVOIT** la répartition pluriannuelle des crédits correspondant à cet objet, dûment identifiés pour les exercices 2021 à 2024 dans le cadre de l'échéancier ci-après :

Opération N°01-2021 « Projet d'aménagement du Château ROZE, ses dépendances et espaces publics avec restructuration en mairie et autres services publics »					
Autorisation de programme = 2 569 684					
Phasage des crédits / année en montants TTC	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Phase 1-a - réhabilitation kiosque + entrée (2 tours et portail) + aires de jeux et parcours de santé	279 701	0	0	0	279 701
Phase 1-b - réhabilitation serre et création du jardin pédagogique	165 867	0	0	0	165 867
Phase 1-c - aménagement des espaces publics	87 481	427 649	0	0	515 130
Phase 2 - réhabilitation et restructuration du château	68 309	770 339	770 339	0	1 608 986
TOTAL CREDITS MOBILISES	601 357	1 197 988	770 339	-	2 569 684
Ressources envisagées en TTC	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Subventions et autres financements extérieurs Phase 1-a	174 648	0	0	0	174 648
Subventions et autres financements extérieurs Phase 1-b	115 088	0	0	0	115 088
Subventions et autres financements extérieurs Phase 1-c	0	35 000	35 000	0	70 000
Subventions et autres financements extérieurs Phase 2	0	495 843	495 843	0	991 685
Reversement du FCTVA	0	88 971	196 518	126 366	285 489
EMPRUNT					0
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres et Epargne)	311 621	578 174	42 978	-126 366	932 773
TOTAL RESSOURCES	601 357	1 197 988	770 339	0	2 569 684

Le maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Contrat départemental
« Ville-Centre Bourges
Plus et les pôles de
l'agglomération »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les projets et diagnostics présentés par le bureau SEITH pour la rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs d'une part, et le phonographe pour l'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires, d'autre part ;

Vu le MAPA N° 06-2020 portant sur la «rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs » attribué à CENTRE CLIM (18) ;

Vu la signature, en date du 16/10/2017, du contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération », qui définit une politique ambitieuse d'aménagement du territoire du Cher ayant pour objectifs de :

- garantir à tous les habitants du Cher un égal accès aux équipements et services,
- dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux problématiques locales.

Vu la proposition de révision du contrat présentée par la ville de Trouy le 16/11/2020 et acceptée par le Conseil départemental par courrier en date du 16/11/2020 ;

Considérant que cette révision fera l'objet d'un avenant N° 4 au contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » d'ici début 2021 ;

Vu les projets présentés et notamment les « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » ;

Vu les principaux objectifs du projet qui consistent à :

- améliorer le confort des enfants et des équipes d'animation et pédagogique ;
- doter chaque structure qui accueille des enfants (écoles, restaurants scolaires et centre de loisirs) d'équipements et de dispositifs permettant de créer un espace correctement climatisé, chauffé et isolé tant d'un point de vue thermique qu'acoustique ;
- recevoir en périodes de très fortes chaleurs ou de très grands froids :
 - les enfants âgés de 3 à 11 ans sur le temps scolaire ;
 - les enfants de 0 à 3 ans participant aux ateliers organisés et animés sur l'année scolaire par le RAM (relais d'assistantes maternelles) et gérés par le CCAS au sein des locaux du Centre de Loisirs ;
 - les enfants âgés de 3 à 14 ans sur le temps des vacances scolaires dans le cadre des séjours sans hébergement organisés par le service enfance ;
 - et également les personnes fragiles et vulnérables de la ville afin de rompre l'isolement à domicile et de favoriser un contact social dans un lieu adapté avec des activités adéquates.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 09/03/2021 ;

Vu la délibération N° 12-2021 du 20/01/2021 par laquelle le Conseil municipal a, à l'unanimité, approuvé l'opération « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » ;

Considérant que des devis complémentaires ont permis d'affiner les estimations ;

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'actualiser le plan de financement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n° 12-2021 du 20/01/2021 et la REMPLACE par le présent acte ;
- **APPROUVE** l'opération « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » **pour un montant total HT estimé à 116 142.44 €** tel que ci-après présenté ;
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de **52 264.10 € représentant 45 % du coût HT** pour aider au financement de cette opération ;
- **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la commune, en section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL52_2021-DE

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
avant-projet et études	13 340,00			
Rénovation thermique	9 500,00	CONTRAT DEPARTEMENTAL	52 264,10	45%
Etude acoustique	3 840,00			
MISSIONS	3 397,00			
Rénovation thermique		FONDS DE CONCOURS	23 552,74	20%
SPS	907,00			
CTC	2 490,00			
FOURNITURES ET TRAVAUX	99 405,44	APPORT VILLE DE TROUY	40 325,60	35%
Rénovation Thermique	78 757,00			
Isolation acoustique - estimation travaux	11 080,88			
aménagements et mobiliers adaptés	9 567,56			
TOTAL	116 142,44		116 142,44	100%

Le Maire

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif de concours limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation 06/04/2021
Date d'affichage 15/04/2021
Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée : Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le dispositif des Fonds de concours 4^{ème} génération mis en place par Bourges Plus sur la période 2018-2020, prorogé jusqu'au 31/12/2021 et son règlement d'attribution ;

Vu la dotation qui a été attribuée à la ville de Trouy s'élevant à 183 516 € dont le reliquat est de 23 552,74 € ;

Vu les grandes lignes du dispositif dont l'objectif est de financer les projets d'investissements communaux éligibles au Contrat Régional d'Agglomération en vigueur et dont l'objet concourt à la réalisation des objectifs fixés par le projet d'agglomération ;

Vu les projets et diagnostics présentés par le bureau SEITH pour la rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs d'une part, et le phonographe pour l'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires, d'autre part ;

Vu le MAPA N° 06-2020 portant sur la « Rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs » attribué à CENTRE CLIM (18) ;

Vu les principaux objectifs du projet qui consistent à :

- améliorer le confort des enfants et des équipes d'animation et pédagogique ;

- doter chaque structure qui accueille des enfants (écoles, restaurants scolaires et Centre de Loisirs) d'équipements et de dispositifs permettant de créer des espaces correctement climatisés, chauffés et isolés tant d'un point de vue thermique qu'acoustique ;
- Recevoir en périodes de très fortes chaleurs ou de très grands froids :
 - les enfants âgés de 3 à 11 ans sur le temps scolaire ;
 - les enfants de 0 à 3 ans participant aux ateliers organisés et animés sur l'année scolaire par le RAM (relais d'assistantes maternelles) et gérés par le CCAS au sein des locaux du Centre de Loisirs ;
 - les enfants âgés de 3 à 14 ans sur le temps des vacances scolaires dans le cadre des séjours sans hébergement organisés par le service enfance ;
 - et également les personnes fragiles et vulnérables de la ville afin de rompre l'isolement à domicile et de favoriser un contact social dans un lieu adapté avec des activités adéquates.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 09/03/2021 ;

Vu la délibération N° 14-2021 du 20/01/2021 par laquelle le Conseil municipal a, à l'unanimité, approuvé l'opération « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » ;

Considérant que des devis complémentaires ont permis d'affiner les estimations ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération N° 14-2021 du 20/01/2021 et la REMPLACE par le présent acte ;
- **APPROUVE** l'opération « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » **pour un montant total HT estimé à 116 142,44 €** tel que ci-après présenté ;
- **SOLLICITE** auprès de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges, Bourges Plus, au titre des fonds de concours 4^{ème} génération, une subvention à hauteur de **23 552,74 € représentant 20 % du coût HT** pour aider au financement de cette opération et permettant également de solder le reliquat de la dotation des fonds de concours 4^{ème} génération avant le 31/12/2021 ;
- **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la Commune, en section d'investissement.

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
avant-projet et études	13 340,00			
Rénovation thermique	9 500,00	CONTRAT DEPARTEMENTAL	52 264,10	45%
Etude acoustique	3 840,00			
MISSIONS	3 397,00			
Rénovation thermique		FONDS DE CONCOURS	23 552,74	20%
SPS	907,00			
CTC	2 490,00			
FOURNITURES ET TRAVAUX	99 405,44	APPORT VILLE DE TROUY	40 325,60	35%
Rénovation Thermique	78 757,00			
Isolation acoustique - estimation travaux aménagement et mobiliers adaptés	11 080,88 9 567,56			
TOTAL	116 142,44		116 142,44	100%

Le Maire,
Franck BRETEAU